

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 9. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. RAVAS-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Janvier 1881.

LES FINANCES DE LA FRANCE.

La fortune et l'honneur de la France sont exposés en ce moment à des périls financiers que notre pays n'a jamais connus à aucune époque de son histoire.

Malheureusement ce péril est ignoré de l'immense majorité, et il n'apparaîtra dans toute son horreur qu'au moment où l'on ne pourra plus se défendre.

D'où vient donc une telle ignorance ? N'avons-nous pas des ministres, des députés et des sénateurs qui ont le pouvoir et le devoir, sinon de conjurer tous les périls, au moins de les signaler au pays ?

Hélas ! il faut bien le reconnaître, les discussions financières au sein des Parlements sont absolument inintelligibles pour le public et prodigieusement ennuyeuses.

La science du crédit public est en soi fort difficile à acquérir, plus difficile encore à résumer dans les limites d'un exposé de motifs ou d'un discours à la tribune ; mais elle est rendue tout à fait inaccessible aux contribuables par la diversité des budgets, par l'enchevêtrement des chiffres, par la confusion des fonctions qui doivent être séparées et par la séparation des engagements qui doivent être réunis.

A ces causes d'ignorance, d'illusions et d'ennui, ajoutez le vice capital des gouvernements anonymes : l'irresponsabilité, et vous aurez conscience de l'inévitable gâchis financier de la troisième République française.

Nous croyons devoir résumer en termes brefs et intelligibles la situation de nos finances, c'est-à-dire le passif national.

Tout d'abord, il convient de poser un axiome qui domine la question :

Toutes les dettes contractées par la France envers des tiers sont également obligatoires. Qu'elles soient consolidées ou flottantes, à

terme ou exigibles, communales ou départementales, toutes ces dettes sont amortissables, hypothéquées sur les biens des Français nés ou à naître, mieux que cela encore, gagées sur l'honneur même de la patrie française.

Quel est, en chiffres ronds, le montant de ces dettes ?

Trente-deux milliards de francs (voir, pour les détails, l'Economiste français de janvier 1880).

C'est-à-dire 4,000 fr. par tête de Français de tout âge et de tout sexe, et quinze cents millions d'intérêts à prélever annuellement sur le travail national, sans préjudice des autres impôts pour le service public et les garanties d'intérêt.

Trente-deux milliards ! Voilà ce qu'il faut savoir, méditer, redouter...

Que cette situation soit l'œuvre des gouvernements passés ou du régime actuel, qu'importe !

Elle est ce qu'elle est.

Trente-deux milliards !

C'est clair, c'est net, c'est effroyable pour quiconque possède la moindre notion des chiffres, des responsabilités et de l'honneur national.

Il nous reste à examiner, tout aussi brièvement, par quel procédé ingénieux la troisième République dissimule et creuse l'abîme des finances nationales.

Posons d'abord un principe national.

Tout emprunt d'Etat est un acte de souveraineté dans le présent et dans l'avenir : il engage la responsabilité des générations futures sous la responsabilité de la dynastie régnante tout entière.

Donc, pour avoir le droit de contracter un emprunt d'Etat, il faut l'accord d'un peuple qui dure pendant des siècles avec une souveraineté qui se prolonge, par tradition historique, comme dans une maison royale.

Ce n'est pas le cas des Républiques ni des Césars d'aventure.

Passons donc à d'autres propositions qui soient plus en rapport avec le droit moderne.

Tout emprunt d'Etat est un acte essentiellement public, qui doit être justifié par un événement de force majeure et actuelle.

La nation tout entière doit être saisie solennellement de la résolution d'emprunter pour être mise à même d'en juger la nécessité inéluctable.

L'emprunt doit être exécuté aussitôt qu'il est résolu, afin de ne pas laisser peser sur le crédit de l'Etat les spéculations de volontés arbitraires, complaisantes ou frauduleuses.

Telles sont, même dans les gouvernements démocratiques, les règles obligatoires qui président à tout emprunt national.

La République de M. Gambetta s'est affranchie de ces dernières entraves ; voici comment :

« On fait voter longtemps à l'avance les emprunts en principe, et, avec un blanc-seing ainsi donné par des députés complaisants à des ministres disparus, les ministres nouveaux, choisis par le maître, empruntent quand ils veulent et autant qu'ils peuvent... »

Cette méthode n'est point nouvelle, mais elle est perfectionnée.

Elle fut essayée sous le dernier Empire, mais avec une décence relative, et les républicains d'alors ne manquèrent pas de signaler à la conscience publique les emprunts déguisés ou longuement préparés, sous une dénomination presque injurieuse : Les emprunts continus et clandestins.

Sous la République, la méthode s'épanouit en pleine tribune : Le ministre d'hier congratule en termes galants le ministre d'aujourd'hui d'avoir en main l'autorisation d'emprunter deux milliards, et de n'en user qu'à son heure, sans rien dire à personne (discours de MM. Magnin et Rouher). MM. les députés trouvent qu'il est charmant d'avoir des hommes d'Etat si accomplis, et qualifient les nouveaux emprunts républicains d'un mot pour rire :

Les emprunts en l'air.

Quant à nous, nous donnons à cette méthode financière un nom plus connu et plus instructif :

La planche aux assignats.

Chronique générale.

Le Nouvelliste, du Tarn, signale en ces termes une singulière élection de maire faite dimanche dans une petite commune de ce département :

« Les élections ont donné le résultat suivant : cinq conservateurs et cinq républicains radicaux. »

Et comme des deux côtés les opinions sont très-tranchées, il était évident que les voix se partageraient également et que le plus âgé des deux candidats serait proclamé maire.

Or, vent-on savoir, d'après ce qu'on nous a raconté, ce qu'ont fait les républicains pour avoir la mairie, qui autrement aurait échu à un conservateur ? Ils ont porté leurs voix sur un des leurs, qui est complètement illettré, sait à peine signer son nom, a poursuivi et fait condamner sa femme à trois mois de prison pour adultère, s'est fait allouer mille francs de dommages, après quoi il a repris sa femme, et dont le fils a été condamné à six mois de prison pour vol. »

Les suffrages des électeurs de la Drôme ont, comme toujours, été favorables aux religieux de la Trappe d'Aiguebelle, située dans les environs de Montélimar.

Les immeubles de cette abbaye s'étendent sur le territoire de plusieurs communes ; deux d'entre elles, Réauville et Montjoyer, ont pu faire entrer dans leur conseil des Pères de la Trappe ; la seconde en a nommé deux, comme par le passé.

Dans l'Ardèche, une commune a élu aussi deux trappistes de l'abbaye de Notre-Dame-des-Neiges, et une autre a nommé adjoint à son maire un Frère des écoles chrétiennes.

On écrit de Lamotte-Beuvron au Journal de Loir-et-Cher :

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

III

L'AGILITÉ D'ALPHONSE.

Tout en gémissant sur l'obligation où il se voyait de recourir à quelque chose de si peu distingué, tout en fermant pour les temps futurs des projets où les coupés de Belvallette étaient mis en comparaison avec les calèches de Binder, Alphonse gagna le bureau qui s'ouvrit sur le boulevard, et demanda :

— Palais-Royal.

Malédiction ! le numéro 53 lui fut remis et l'appel commençait au numéro 14. Alphonse rejeta avec mépris le carton qui lui donnait un rang parmi les solliciteurs et prit à grands pas le chemin de la rue Lepelletier.

— Je trouverai la voiture, pensait-il, et pourrai peut-être en profiter. Quant à rester dans cette foule insensée, merci !

La masse roulante apparaissait dans la rue

Notre-Dame-de-Lorette. On la voyait de loin, faisant osciller le groupe qu'elle portait sur son faite et se dressant au-dessus des équipages voisins comme autrefois les éléphants de Pyrrhus devant surgir du milieu des rapides coursiers. Tout à coup, elle ralentit sa marche. C'est qu'une femme âgée, vêtue de noir et portant un sac dont le poids semble lourd, réclame son hospitalité. Mais la rue est encombrée, l'omnibus ne peut s'arrêter que lorsqu'il est un peu moins entouré et, bien que la pauvre femme se hâte, elle n'avance pas facilement. Enfin, il ne lui reste plus que la rue à traverser. Un coupé se montre ; pour éviter ce nouvel obstacle, elle essaie de courir. A ce moment un jeune homme sort de la rue de Châteaudun et, de loin, lève comme un appel le jonc qu'il tient à la main. Le conducteur répond par un signe négatif. Mais, d'un coup d'œil, le jeune homme a embrassé la scène, il a tout compris, il bondit... Ciel ! quelle agilité ! Il est certain que, sous ce rapport, la nature l'a merveilleusement doué. En deux pas il a franchi la distance, en un seul le haut marchepied. Il est entré, il est assis... et les doigts tremblants de la vieille femme ne font encore qu'effleurer la barre de fer.

— Complet, crie le conducteur en faisant apparaître la plaque décourageante.

— Ah ! soupire la pauvre femme, mon Dieu !

Un rire, mêlé de niaisés réflexions, éclate parmi

quelques occupants de la voiture, mais sans que le jeune vainqueur prenne part à cette basse gaieté. C'est tout au plus si sa lèvre s'est plissée dans un dédaigneux sourire. Il jette par une des fenêtres ouvertes le bout de cigare qu'il tient entre ses doigts et, sans plus s'occuper de sa victime ni de son voisinage, il tire de sa poche le Figaro du jour. Mais une voix indignée s'est fait entendre tout au fond de l'omnibus :

— Arrêtez, conducteur, arrêtez sur le champ.

La voiture, qui s'ébranlait pour se remettre en marche, s'arrêta de nouveau. Un jeune homme pâle, grave, et de la tournure la plus distinguée, s'est levé. Il passe, les sourcils froncés, entre les rieurs qui murmurent sourdement et l'agile promeneur qui le regarde avec une certaine impertinence comme s'il se sentait offensé du parti que prend cet inconnu. C'est que tous ont compris le motif de cette résolution soudaine. Deboat sur le marchepied, le jeune homme attend que la vieille femme se soit approchée de nouveau. Il lui tend une main respectueuse, il la salue et s'éloigne. Le conducteur le rappelle.

— Votre correspondance ?

— C'est vrai, répond-il en tendant le billet, j'oubliais de vous la remettre.

La vieille femme se retourne à ces mots. Ils la confirment dans la pensée que le voyageur n'avait pas terminé son trajet. En effet, il marchait en se

pressant. Tant qu'une distance à chaque instant augmentée permet de le voir, la vieille femme le regarde. Lui ne songe point à conserver ainsi le souvenir de celle qu'il vient d'aider si charitablement. Il ne le pourrait même guère, car elle n'a fait que passer devant lui et un voile épais enveloppe sa tête. Sous ce voile on aperçoit de longues boucles de cheveux blancs ; on devine plutôt qu'on ne les voit des yeux brillants et des traits aquilins. De là à un examen détaillé il y a loin, et puis qui songe à s'occuper d'une pauvre vieille de cette condition ? Les vêtements qu'elle porte sont d'une rigoureuse propreté, mais d'une humilité complète. Ils se composent d'une robe d'été très-commune et d'un châle noir serré sur ses maigres épaules. Elle appartient donc à l'innombrable famille des petits et des nécessiteux. Pourtant, lorsqu'elle a dit « Merci » à celui qui l'a aidé à franchir le marchepied, sa voix avait un timbre d'une distinction étrange ; et, quand elle a ôté un de ses gants de laine pour chercher dans son porte-monnaie une petite pièce difficile à saisir, elle a découvert une main d'une blancheur et d'une finesse rares parmi les femmes obligées à des labeurs quotidiens. Maintenant que le jeune homme charitable a disparu, c'est vers son agile adversaire qu'elle porte son regard. Alphonse ne s'en met point en peine, il est absorbé par un article de son journal favori. Il sourit.

« Un monsieur Dreyfus, de Paris, ami de M. Wilson, a acheté cinq ares de terre à Lamotte-Beuvron, devant un notaire de Paris, le lendemain de la mort de M. Lesguillon.

» M. Dreyfus a requis immédiatement son inscription sur le rôle des contributions afin d'être porté pour 1884.

» M. Dreyfus paie un centime d'impôt, on se demande si ce grand propriétaire n'aurait pas le projet de solliciter les suffrages des électeurs lors du prochain scrutin, pour le remplacement de M. Lesguillon.

» Electeurs, prenez garde à vous! »

Pendant l'année 1880, les capitaux employés en achats de rentes, pour le compte des départements, ont monté à 365,704,000 francs. Des ventes on eu lieu, en revanche, pour un capital de 252,430,000 fr. Les achats l'ont donc emporté sur les ventes de 113,274,000 fr.

L'excédant des achats sur les ventes s'est réparti de la manière suivante entre les divers types de fonds publics: 4 1/2 0/0, 355,576 fr. de rentes; 3 0/0 amortissable, 498,045 fr. de rentes; 3 0/0 ancien, 854,024 fr. de rentes; et 5 0/0, 2,714,900 fr. de rentes. Le 5 0/0, on le voit, a continué à l'emporter de beaucoup sur nos autres fonds publics.

A Paris, le dégel a été, mercredi, un puissant auxiliaire pour déblayer les rues de la neige qui s'y était amoncelée.

Pour donner une idée des efforts et de l'argent que coûte de déblayement, disons que la superficie des rues et places de Paris représente 44,500,000 mètres carrés.

L'administration emploie 5,444 ouvriers réguliers, plus 6,750 ouvriers supplémentaires, soit environ 12,000 hommes, une véritable armée.

Chaque journée de travail coûte 440,000 francs; et, en un jour, on jette à la Seine 44,000 mètres cubes de neige, 2,600 dans les égouts, et on en transporte 7,600 dans les dépôts provisoires. Ce qui fait 44,500 mètres cubes par jour.

LE REMORDS.

M. Secret (Louis-Théodore), âgé de 43 ans, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine, depuis le 3 mars 1873, à la compagnie de gendarmerie de Versailles, a été frappé de folie à la suite des scènes horribles auxquelles a donné lieu l'expulsion des Capucins résidant dans cette ville.

M. Secret, auquel la triste besogne répugnait, reçut du préfet, le 5 novembre, l'ordre de se tenir avec ses hommes sur la voie publique, d'y maintenir la tranquillité, et, au besoin, de protéger la sortie des Pères.

Mais, comme à Paris, les crocheteurs se trouvèrent, après une heure d'effraction, en présence de la foule qui assistait à l'office divin, dans la chapelle du couvent.

Ordre fut donné d'évacuer: on refusa, et le capitaine Secret envoya une douzaine de ses hommes dans la chapelle.

Trois ou quatre cents personnes, femmes,

enfants, vieillards et citoyens inoffensifs étaient là, qui opposèrent aux gendarmes une résistance passive.

— Nous ne pouvons pas, capitaine! dit le brigadier.

On adjoint aux gendarmes des soldats du 4^e génie, qui sont là sans capitaine, aux ordres de Secret.

La moitié des fidèles est traînée hors du lieu saint.

— Capitaine, il n'y a plus moyen de rien faire, dit un lieutenant qui s'est trouvé en présence d'environ cent personnes, se tenant par la main, et formant un rempart humain au tabernacle.

Le capitaine Secret devient livide; ses hommes sont haletants. Ça commence à sentir la tuerie!

— Chargez! crie l'officier surexcité, chargez!

Et alors la troupe entière fond sur les fidèles et les arrache un à un de la chapelle.

Les derniers sortent enfin et le capitaine tressaille, car il vient de reconnaître les magistrats du parquet de Versailles, qui, il n'y a pas longtemps encore, étaient en fonctions, et dont lui, l'officier de police judiciaire, il a pu apprécier la haute intégrité.

Ils passent, froids, impassibles, emportant avec eux la dignité de leur ancien auxiliaire, sur la poitrine duquel leurs yeux cherchent vainement le signe sacré de l'honneur qu'un sentiment de pudeur lui a fait laisser à sa caserne.

C'est le coup de grâce, et, désormais, il n'y a plus de place que pour le remords dans cette âme de soldat.

La lutte, s'il y a eu lutte, la résistance, au moins, avait entraîné le capitaine Secret, et lui avait fait ordonner une charge que jamais officier français ne comptera comme un fait d'armes; mais la vue de son œuvre avait suffi pour faire tomber sa furie, et, rendu à lui-même, il s'est livré au plus profond désespoir.

La fièvre chaude, le délire..., la folie, en un mot, s'est emparée de cette solide organisation de soldat; pour la première fois, il a rougi de ses épaulettes et sa foi militaire s'est écroulée, entraînant dans sa chute son intelligence bouleversée.

Pour éviter un suicide, on a transporté le capitaine à l'hôpital militaire de Versailles, où les médecins ont déclaré son état presque incurable.

Le malheureux officier gémit, pleure et s'écrie: « Que ne sont-ils là pour me dire qu'ils me pardonnent! »

Ils te pardonnent, malheureux, parce que leur Dieu est un Dieu de miséricorde; ils te pardonnent, et nous, nous le plaignons!

P.-S. — Les renseignements fournis plus haut ont été scrupuleusement contrôlés et reconnus exacts.

Le capitaine Secret n'est pas marié. Il est à l'hôpital, où personne ne peut l'approcher. (Gaulois.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 janvier.
Le marché est très-ferme, bien qu'on reste un peu au-dessous des cours d'hier. Notre 5 0/0 est à

120.35 au lieu de 120.12 1/2. L'amortissable perd 5 cent. à 85.62 1/2.

L'Italien gagne 10 cent. à 87.75.

On cote sur le Turc 13.27 1/2; l'obligation de la Dette unifiée d'Egypte est demandée à 361.25.

Le marché des actions du Crédit foncier est très-animé. Des porteurs, qui gagnent 130 fr. depuis le commencement du mois, réalisent une partie de leurs bénéfices. Il en résulte que le titre se négocie à 1,525 et 1,530. Les acheteurs font une opération excellente en profitant de ces réactions toutes passagères. Ils profitent ainsi d'une part de la hausse qu'ils avaient laissée échapper. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 630.

On cote 1,145 sur la Banque de Paris, 1,105 sur le Crédit lyonnais et 1,035 sur le Comptoir d'escompte. La Société générale française de Crédit est demandée à 690 et 695. On dit que les bureaux auxiliaires récemment ouverts à Paris et les nouvelles agences de province donnent les résultats les plus satisfaisants.

La Société de dépôts et de comptes courants est sans changement à 710. Le Crédit général français est très-lourd; les ventes trouvent très-difficilement une contre-partie. On remarque que cette Société ne réussit plus aucune de ses affaires. Il n'est donc pas surprenant qu'elle ait échoué dans le placement de ses propres actions.

La Banque nationale n'a pour ainsi dire plus de clientèle sur le marché. On ménage le mouvement de baisse; sans cela la prime de 120 fr. aurait disparu depuis longtemps.

L'action du Suez est recherchée à 1,465. Le Nord fait 1,740, et l'Orléans 1,340.

Chronique militaire.

Le commandant du 9^e corps d'armée, M. le général de Galliffet, avant de quitter Paris pour se rendre à Saumur, a présidé la dernière séance de la commission de classement dans la cavalerie. La commission des inspecteurs généraux de cavalerie vient, en effet, de terminer ses travaux; les tableaux d'avancement sur tous les grades sont définitivement arrêtés.

On a distribué aux députés le projet de loi suivant présenté par le ministre de la guerre:

« Article 1^{er}. — Le brodequin napolitain est substitué au soulier actuel avec guêtre pour la chaussure des troupes à pied; une chaussure dite de repos sera en outre distribuée à chaque homme, concurremment avec le brodequin.

» Art. 2. — L'administration de la guerre est autorisée à adopter un mode de transformation du soulier en brodequin napolitain, y permettant d'utiliser l'approvisionnement actuel. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une rencontre au sabre a eu lieu avant-hier, à Saumur, entre M. de Fitz-James, fils du duc de Fitz-James, et M. Carvalho, fils de la célèbre cantatrice du Grand-Opéra et du directeur de l'Opéra-Comique. Les deux combattants sont sous-officiers à l'École de cavalerie. M. Carvalho a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'Hôpital militaire.

toutes les habitudes de ses semblables, il fouette son cheval et part au galop.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Scènes d'hiver: un traîneau à Québec. Une glissade à Amsterdam, par X. Dachères. — Une chasse du prince de Galles, par R. Bryon. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le laboratoire de M. Edison, à Menlo-Park, par F. Bourgeat. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par Henri Rivière (suite). — Types populaires russes, par E. Herbaut. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Théâtre de l'Odéon: Jack, pièce en cinq actes, de MM. Alphonse Daudet et Henri Lafontaine; acte II. — M. Alphonse Daudet. — Un traîneau à Québec. — Le prince de Galles chassant le daim, dans le comté de Fife, en Écosse. — Une glissade, souvenir du parc d'Amsterdam. — Les élections municipales à Paris. — Le laboratoire de M. Edison, à Menlo-Park, près de New-York. — La Mascarade humaine (deux gravures). — Types populaires russes (quatre gravures). — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 14 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Par suite des dernières pluies et de la fonte des neiges, une crue se manifeste en Loire. Aujourd'hui, l'eau atteint 3 mètres au pont Cessart; elle recouvre le chemin de halage.

Théâtre de Saumur.

PAUL ET VIRGINIE.

Irévocablement mardi prochain, 4^e février, aura lieu la première représentation à Saumur de Paul et Virginie, opéra en 3 actes.

Cet ouvrage, dont le livret est de MM. Jules Barbier et Michel Carré, et dont la partition est la dernière œuvre de Victor Massé, fit son apparition au Théâtre-Lyrique en novembre 1876. Il eut pour créateurs: Capoul, Bouhy, Melchissédec, M^{lle} Sallard, Téony, Engally et Cécile Ritter.

Nous ne nous étendrons pas en détail sur le poème dont le roman de Bernardin de Saint-Pierre a fourni le sujet.

MM. Barbier et Carré ont arrangé, avec leur talent habituel, cette pastorale, mais ils n'ont pu, malgré leur habileté de librettistes, enlever à cette donnée le côté monotone, qui échappe à la lecture, grâce au style merveilleux de Bernardin de Saint-Pierre, mais qui, à la scène, devient un inconvénient insurmontable.

La seule modification importante à signaler dans l'opéra est l'introduction d'un nouveau personnage, le planteur de Sainte-Croix, qui n'est pas même nommé dans le roman, et qui, dans la pièce, devient le rival de Paul.

Le premier acte s'ouvre par un duo entre les deux mères de Paul et de Virginie.

Immédiatement après, le nègre Dominique, vieux serviteur qui adore son jeune maître, chante une mélodie de tous points charmante:

N'envoyez pas le jeune maître
Vers des pays lointains.

Après un orage trop court, musicalement parlant, Paul et Virginie entrent abrités sous une large feuille de bananier. Dans le duo qu'ils chantent, nous remarquons l'adorable phrase en mi bémol: « Par quel charme, dis-moi, m'as-tu donc enchanté?... »

Le second tableau nous transporte chez de Sainte-Croix, le maître cruel de l'esclave Meala; cette esclave est venue implorer le secours de Paul et de Virginie, qui ont voulu eux-mêmes venir demander son pardon.

De Sainte-Croix, séduit par le charme de la jeune fille, accorde la grâce demandée et fait servir une collation pendant laquelle Meala, qui veille sur ses sauveurs et qui s'inquiète des regards que son maître jette sur Virginie, chante une ballade indienne où l'on parle du tigre guettant sa proie dans la profondeur des savanes.

Ce remarquable morceau, accompagné par un chœur à bouche fermée, produit un grand effet, et après la fuite des deux jeunes gens qui ont compris l'allusion de la chanson indienne, l'acte se termine par une belle boula effrénée, entremêlée des cris de Meala à laquelle de Sainte-Croix fait expier sous le fouet l'avertissement qu'elle a donné à ses protecteurs.

N'oublions pas la touchante supplication de Virginie: Pardonnez-lui! et un quatuor si pur, si mélodieux, qu'on croirait entendre la musique des anges.

Au second acte, nous signalerons surtout le grand duo de Paul et de Virginie, qui contient une phrase d'une expression touchante:

La richesse a de puissants attraits,

accompagnée par le violon solo. L'allegro de ce duo renferme le motif principal de tout l'opéra:

Par le ciel qui m'entend,
Par l'air que je respire,

chanté d'abord par Virginie, puis repris ensuite par les voix et tout l'orchestre à l'unisson. Il a la grandeur et la sublimité d'une apothéose.

Meala vient de nouveau se réfugier auprès de ses bienfaiteurs, son maître le poursuit et chante avec Paul un duo. Virginie achète l'esclave avec l'argent envoyé de France à sa mère par une parente qui la demande auprès d'elle et le planteur part furieux.

Ce second acte se termine par le tableau de la fontaine des Pamplemousses, où Virginie chante un air à vocalises et s'endort; Meala en profite immédiatement pour charger le gouverneur de l'île, vient chercher sa fille qu'elle se décide à envoyer en France, et Virginie, malgré ses larmes, se dirige vers le navire qui doit l'emporter.

Nous devons signaler dans cette première partie de l'ouvrage un cœur de coulisse qui revient à plusieurs reprises : Un navire entre dans le port; ce cœur est du plus heureux effet, et l'on ne peut lui reprocher que d'être trop court.

Le troisième acte commence par une ariette vocalisée de Meala, qui est peut-être le morceau le plus brillant de l'ouvrage et se distingue par un cachet d'originalité des plus étranges.

Paul, sans nouvelles de Virginie depuis un an, ne cesse de relire la seule lettre qu'il ait reçue de sa bien-aimée; cette lettre chantée, commence la scène d'hallucination de Paul, pendant laquelle, au fond du théâtre, on aperçoit l'intérieur d'un riche salon de Paris, dans lequel se trouve Virginie, et où sa tante lui présente un jeune seigneur qu'on lui destine pour époux. Ce jeune seigneur n'est autre que le planteur de Sainte-Croix. Virginie le repousse avec indignation, sa tante la chasse et le tableau disparaît.

Il y avait là une réelle difficulté pour le compositeur, obligé de faire chanter un duo par deux personnes, l'une à l'île-de-France, l'autre à Paris; Victor Massé a cependant placé dans cette scène, d'une façon assez heureuse, la principale phrase du grand duo du second acte; le rêve de Paul se trouve, du reste, conforme à la réalité, car Domingue vient lui annoncer qu'un navire, ramenant Virginie à l'île-de-France, est en vue; malheureusement, et suivant le récit de Bernardin de Saint-Pierre, une tempête s'élève, et le dernier tableau de l'ouvrage nous montre le naufrage du *Saint-Géran*; le corps de Virginie est étendu sur la grève, et Paul, au désespoir, répète encore ce serment d'amour qui est déjà si souvent revenu dans la partition :

Par le ciel qui m'entend,
Par l'air que je respire.

C'est en même temps terrifiant et pathétique; c'est simple et sublime.

Terminons par la distribution des rôles de *Paul et Virginie*, tel que cet opéra sera représenté mardi à Saumur :

Paul, M. Degenne; Domingue, M. Gourdon; M. de Sainte-Croix, riche planteur, M. Géraizer; M. de la Bourdonnais, gouverneur de l'île-de-France, M. Larose; Virginie, M^{lle} Nau; Meala, maîtresse, M^{lle} Lurie; Marguerite, mère de Paul, M^{lle} Martin; M^{me} de Latour, mère de Virginie, M^{me} Maubrun.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a publié la lettre suivante :

Gennes, 25 janvier 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens d'avoir connaissance de votre article relatif aux élections de Gennes et je vous prie d'insérer la réponse suivante dans le *Journal de Maine-et-Loire* et dans le *Petit Journal de Maine-et-Loire*.

Au scrutin du 9 janvier, il y avait à remplacer des conseillers démissionnaires, et bon nombre d'électeurs ne voulant plus de conseillers ne sachant ni lire ni écrire, il avait été fait une seconde liste comprenant la majeure partie de l'ancien conseil et quelques propriétaires habitant le pays; ces listes n'avaient aucune nuance politique.

Il a été fait contre cette seconde liste une campagne insensée et on a répandu les bruits les plus ridicules contre les nouveaux candidats.

Après le premier tour de scrutin, j'ai répondu, à toutes les personnes qui m'engageaient à me représenter, que je n'acceptais pas. La veille du vote, des amis politiques ont, sans doute, cru bien faire en autographiant des bulletins à mon nom et en les faisant distribuer pendant mon absence. Le jour même du vote, j'ai répété à ceux qui sont venus me voir, que si j'étais nommé, je donnerais ma démission et qu'il était par conséquent inutile de voter; cela peut vous expliquer pourquoi il y a eu 200 abstentions sur 500 électeurs.

Comme vous le voyez, l'échec dont vous avez fait si grand bruit prouve seulement qu'avec 24 voix de plus, j'étais nommé malgré moi.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération.

A. BOURDAIS.

Nous rappelons à nos lecteurs que la période de révision des listes électorales est ouverte depuis le 15 janvier. Les réclamations sont reçues dans les mairies depuis le 16 janvier et jusqu'au 1^{er} février. Cette révision portera sur les listes électorales, muni-

cipales et politiques. Nous engageons vivement les électeurs à s'assurer que l'inscription de leur nom a été régulièrement faite.

La Chambre des députés a voté, vendredi, l'affichage dans toutes les communes de France d'un discours de M. Gambetta; cette gigantesque réclame électorale nous coûte, bons contribuables, la bagatelle de 34,000 francs!

Nous lisons dans l'*Indépendance bretonne* :

« On sait quels sont les grands désastres occasionnés au mois d'octobre dernier dans les Côtes-du-Nord par les inondations; on sait aussi que les députés de ce département ont demandé qu'une somme de 2 ou 300,000 francs fût accordée pour réparer en partie ces désastres. M. Le Provost de Launay, en son nom et au nom de nos députés, a chaleureusement et éloquemment plaidé la cause du département et des victimes des inondations. Peine perdue. Les républicains, qui gaspillent tant d'argent en dépenses inutiles, qui ont voté encore au frais des contribuables l'affichage dans toute la France du dernier discours de M. Gambetta, ont rejeté la proposition de nos députés. Nos députés ont fait leur devoir. A la République et aux républicains incombe la responsabilité du refus de prendre en considération les justes demandes faites par nos représentants. »

ANGERS.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nous apprenons avec un bien vif regret la mort de M. Alphonse Maire, chef de la musique municipale, qu'il dirigeait, depuis près de vingt ans, avec autant de talent que de dévouement. Par la loyauté et l'aménité de ses relations, M. Maire s'était fait dans notre ville de nombreux amis. Il était âgé seulement de 45 ans. »

Les obèques de M. Maire ont lieu ce soir à trois heures, à l'église Saint-Joseph, sa paroisse.

Le tribunal correctionnel d'Angers a rendu hier son jugement dans l'affaire du préfet contre les trois journaux : le *Maine-et-Loire*, l'*Etoile* et l'*Union de l'Ouest*.

Sur le chef de rumeur nouvelle, le ministère public n'ayant pas fait la preuve qui lui incombait, il y a acquittement; sur le chef d'outrage au préfet, le tribunal condamne le *Maine-et-Loire* à 400 fr. d'amende; l'*Union de l'Ouest* et l'*Etoile* chacun à 60 fr.; il ordonne en outre que le jugement sera inséré dans quatre journaux du département.

Hier, également, le tribunal correctionnel d'Angers a rendu son jugement sur l'action intentée par les Révérends Pères Capucins au crocheteur Pelletier, boucher-restaurateur, place Cupif. Le prévenu avait fait défaut. En revanche, le ministère public avait, au nom du préfet, présenté un éclaircisseur d'incompétence.

Le tribunal, considérant qu'on ne justifiait pas que Pelletier avait été ruiné par l'autorité administrative; que, tout au contraire, sa position sociale actuelle, ses nombreuses condamnations antérieures, spécialement celle à 6 ans de réclusion pour complicité de vol qualifié, semblaient, dit l'*Etoile*, établir qu'on ne pouvait en avoir même momentanément un fonctionnaire administratif, s'est déclaré compétent en l'état, et a renvoyé l'affaire à quinzaine pour l'audition des témoins.

Nous publierons le texte de ce jugement, qui ne peut manquer d'intéresser vivement nos lecteurs.

BEAUPREAU.

Un bien triste accident vient d'arriver dans un moulin à eau, situé commune du Fief-Sauvin, à deux lieues de Beaupreau. Un garçon meunier, âgé de 20 ans, nommé Alexandre Godin, a eu la jambe droite broyée par la roue hydraulique du moulin. Il est à croire que le pauvre jeune homme n'avait pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter ce malheur; il restera infirme, s'il peut survivre aux suites de son épouvantable blessure.

Alexandre Godin fut immédiatement transporté à Beaupreau, et deux médecins appelés près de lui déclarèrent que le seul moyen de sauver la vie du blessé était de faire l'amputation de la jambe, mais la famille a refusé formellement d'y consentir. (*Etoile*.)

REVOCATION D'UNE INSTITUTRICE.

L'*Espérance du Peuple* relate un fait des plus odieux. C'est la révocation d'une institutrice adjointe laïque de la Loire-Inférieure. Voici le fait en quelques mots :

« M^{lle} Morel, institutrice adjointe à Nantes, pourvue du brevet supérieur (elle fut reçue première à l'examen), ayant toujours reçu les meilleures notes d'inspection, a été, le 4 janvier, envoyée en disgrâce dans une commune rurale. Pourquoi? »

La lettre suivante, adressée par M^{lle} Morel à M. Matinier, inspecteur d'académie, nous l'apprend :

« Si je me reporte à la conversation que nous avons eue ensemble dans votre cabinet, la cause de mon changement c'est que, le 3 novembre, j'ai manifesté *approximativement* en faveur des Pères Capucins. En effet, ma mère a été vue dans la cour extérieure des Pères Capucins, et elle a été expulsée comme toutes les autres. Elle a commis un grand crime! Elle criait: « Vive la religion! » Ce qui est pis encore, c'est qu'elle tenait à la main une branche de laurier cueillie dans la cour des Révérends Pères. Enfin, moi-même, j'ai été vue dans cette cour les jours qui ont précédé le 3 novembre, le matin, lorsque j'allais assister à la messe, suivant mon habitude; le soir, lorsque j'allais chercher ma mère pour rentrer avec elle à la maison. Voilà pourquoi vous m'envoyez à Gros-Chêne.

« Vous m'avez encore dit, monsieur l'inspecteur, que chacun était libre de ses opinions et de ses sentiments religieux, mais qu'il ne fallait pas les manifester quand on occupait une place du gouvernement. Je n'ai pas bien compris ce conseil. Jamais, monsieur, jamais je ne m'abaisserai au rôle d'hypocrite. Vous savez bien que je n'étais pas dans la cour des Pères Capucins, le 3 novembre, puisque ce jour-là j'étais à ma classe comme à l'ordinaire. Mais je vous avouerai que j'en ai souffert; j'aurais voulu être auprès de ma mère, à ce poste que je regardais comme un poste d'honneur.

« Ah! si j'avais assisté à la procession civique du 4 juillet, au lieu de me blâmer, vous m'auriez donné de l'avancement, seulement, cet avancement, j'en suis sûre, n'aurait pas compensé ce que j'aurais perdu dans l'estime des honnêtes gens. »

M^{lle} Morel demanda à consulter sa mère avant d'accepter la disgrâce qu'on voulait lui infliger. Là-dessus l'inspecteur se récria et dit à M^{lle} Morel que sa mère était une « entêtée », qu'elle « n'avait pas besoin de la consulter », et que, puisqu'il en était ainsi, « il la rayait de ses registres. »

Voici la réponse que lui a faite M^{lle} Morel :

« J'ai été bien étonnée, monsieur l'inspecteur, de vous entendre injurier ainsi ma mère, devant moi. C'est la première fois que l'on me parle d'elle sans respect.

« Ma surprise a encore été plus grande, quand je vous ai entendu me dire que « je n'avais pas besoin de consulter ma mère. » Un inspecteur d'académie qui conseille à une fille de ne pas consulter sa mère dans une question qui intéresse son avenir, et qui la raye de ses registres parce qu'elle veut la consulter! Je ne me serais jamais attendue à cela.

« Si vous aviez une jeune fille, seriez-vous bien content de la voir suivre le conseil que vous m'avez donné? »

« En somme, monsieur l'inspecteur, vous me relevez de mes fonctions parce que j'ai manifesté *approximativement*, le 3 novembre, chez les Pères Capucins; et vous me rayez des registres parce que j'ai voulu consulter ma mère. »

la suite de cette noble lettre, M^{lle} Morel a été révoquée.

Faits divers.

On mande de Brest au *Gaulois* :

« Notre sous-préfet, fils de M. Deschanel, est atteint sérieusement de la fièvre typhoïde; l'état est fort grave. M^{me} Deschanel a été pelée. L'épidémie règne toujours à Brest, et, d'ailleurs, ici que M. Albert Joly a gagné ce mal dont il est mort. »

Le samedi 13 janvier courant, le nommé Peigné, jardinier chez M. de La Rue, à Bogue-Morvan (Ille-et-Vilaine), voulant se réchauffer, fit du feu en un poêle, dans la serre, s'assit auprès, puis s'endormit. Sa fille n'osa point le réveiller. Cependant, voyant cette situation se prolonger, elle alla vers son père. Le pauvre jardinier dormait, hélas! du dernier sommeil: il était asphyxié.

ter, à cinq heures, la maison du garde d'artillerie Goguet, boulevard Saint-Euverte.

La femme et la fille du garde ont été sauvées; le cadavre de Goguet a été retrouvé carbonisé sous les décombres, une jambe séparée du tronc.

Un incendie s'est déclaré à la suite de l'explosion, mais il a été promptement maîtrisé.

On écrit d'Aurillac, 27 janvier, au *Mémorial de l'Allier* :

« Un épouvantable incendie, occasionné par le pétrole, s'est déclaré lundi dans notre ville.

« Deux familles ont péri.
« Six maisons sont brûlées.
« La population de la ville est consternée. »

Le samedi 13 janvier courant, le nommé Peigné, jardinier chez M. de La Rue, à Bogue-Morvan (Ille-et-Vilaine), voulant se réchauffer, fit du feu en un poêle, dans la serre, s'assit auprès, puis s'endormit. Sa fille n'osa point le réveiller. Cependant, voyant cette situation se prolonger, elle alla vers son père. Le pauvre jardinier dormait, hélas! du dernier sommeil: il était asphyxié.

On écrit de Noyal-Muzillac au *Petit Breton* :

« Lundi dernier, dans la soirée, Jean-Marie Bégo revenait de la foire de Muzillac. Surpris par une trombe de neige, il escalada un fossé et se mit à l'abri sous des sapins. Sa femme, ne le voyant pas revenir, conçut des inquiétudes; on alla au-devant de Bégo sur la route de Muzillac; mais les recherches furent infructueuses et le malheureux ne fut retrouvé que le mercredi. Il était tombé dans la neige et il avait succombé à l'asphyxie déterminée par le froid.

« Bégo était âgé de 36 ans. Il était marié et n'avait pas d'enfants.

« Le même jour, un jeune soldat de l'armée coloniale, qui venait passer quelques jours dans sa famille à Caden, voulut se rendre à la gendarmerie de Rochefort-en-Terre pour faire régulariser ses papiers. Surpris par la neige, il tomba sur la route, où il fut retrouvé asphyxié le mardi matin. »

On télégraphie de Florence (Italie), 26 janvier :

« L'imprimerie royale vient d'être détruite par un incendie.
« On ne signale aucun accident de personnes. »

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 1^{er} février 1881.

1^{re} REPRESENTATION DE

PAUL ET VIRGINIE

Opéra en 3 actes et 6 tableaux,
poème de MM. Jules Barbier et Michel Carré,
musique de Victor MASSÉ.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie}

Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur,

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique irrévocable pour la fin du mois des actions **irréductibles** de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la **garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.**

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratuite franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé
Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, baine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les

chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »
N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris: « Depuis ma propre guérison par la Revalessière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalessière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain: bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuratation prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.
N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la

faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalessière.
Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.
Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.				
8 15 —				11 h. 55 matin.	
11 25 —	7 40 soir.				
1 17 soir.	4 51 —			9 40 soir.	
4 55 —					
7 50 —	11 48 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.			9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.			6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —			4 28 —	
6 45 —	10 47 —			11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	84	20	» 20	Crédit Foncier colonial	430	»	» 5	C. gén. Transatlantique	565	»	» 5
4 1/2 amortissable	85	60	» 15	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1520	»	» 5	Canal de Suez	1470	»	» 5
5 1/2	115	75	» 15	Obligations foncières 1877	360	»	» 2	Société autrichienne	590	»	» 2
6 1/2	120	30	» 15	Obligations communales 1879	464	»	» 2	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510	»	» 1	Obligat. foncières 1879 3 1/2	458	75	» 75	Est	388	»	» 2
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	» 1	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	» 2	Midi	387	»	» 2
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	» 1	Crédit mobilier	663	»	» 2	Nord	391	»	» 2
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	» 1	Crédit Foncier d'Autriche	825	»	» 5	Orléans	390	»	» 2
— 1865, 4 1/2	527	»	» 25	Est	775	»	» 2 50	Ouest	387	75	» 2
— 1869, 3 1/2	402	50	» 2	Paris-Lyon-Méditerranée	1565	»	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée	388	»	» 2
— 1871, 3 1/2	392	50	» 50	Midi	1151	25	» 3 75	Paris (Grande-Ceinture)	391	»	» 2
— 1875, 4 1/2	519	»	» 3	Nord	1740	»	» 2	Paris-Bourbonnais	388	»	» 2
— 1876, 4 1/2	518	»	» 3	Orléans	1340	»	» 2 50	Canal de Suez	572	50	» 2
Banque de France	3790	»	» 5	Ouest	865	»	» 10				
Comptoir d'escompte	1035	»	» 10	Compagnie parisienne du Gaz	1382	50	» 2				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GOURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

Extrait d'acte de société.

D'un acte reçu par M^e Courtois, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire), le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-un, Il appert que:
M. Léopold TAILLOU, négociant, demeurant aux Rosiers,
Et M. Louis-Baptiste MEUNIER ou LEMUNIER, propriétaire-cultivateur, demeurant au Petit-Bois, commune des Rosiers,
Ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale: Léopold Trillon, Meunier et C^{ie}, pour la culture, l'achat et la vente des graines, tant en France qu'à l'étranger.
Le siège social est aux Rosiers.
M. Trillon a seul la signature sociale et l'administration de la société.
Le capital social est de vingt mille francs.
La durée de la société est de dix ans, commençant le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-un, et finissant le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.
Une expédition de l'acte de société a été déposée au greffe du tribunal de commerce de Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un.
Pareil dépôt a été fait au greffe de la justice de paix du canton nord-ouest de Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un.
Pour extrait:
GOURTOIS. (58)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 6 et 8,

Actuellement occupée par M. Courcelle-Halbert, boucher.

Pour plus de renseignements, voir les placards apposés.
S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (40)

M^{me} HUTT, professeur d'allemand, récemment arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON DE MAITRE AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.
Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.
S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots,

LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg,

Consistant en:

MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée;
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée;
Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.
S'adresser audit notaire. (301)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 68,

Avec cour, jardin, écurie et remise.

S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (41)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (29)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaurepaire, n° 9.

S'adresser à M. GAMIGNON, quai de l'Ecole de Cavalerie, n° 6. (72)

A VENDRE

Pour excès de nombre,

Avec toute garantie.

UNE EXCELLENTE PONETTE

Baie, quatre ans, 1 mètre 55,

Se monte et s'attelle.

Bonne trotteuse, douce et vigoureuse.

S'adresser au bureau de Lamotte, à Saint-Lambert-des-Levés. (43)

ON DEMANDE A ACHETER

une petite voiture, dite due ou panier, avec capote, attelée d'un petit cheval, ou l'un des deux séparément.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DE SUITE

un domestique.

De bonnes références seront exigées.

S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

VINS

garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (236)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série:

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série:

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.